

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2024 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-222-8

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-222 RELATIF AU PROGRAMME DE REVITALISATION DU VIEUX-BOUCHERVILLE, DES BÂTIMENTS CITÉS MONUMENT HISTORIQUE ET DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE A

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics (Règlement 2024-222-8).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 9^e jour de juillet 2024

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière